

J'aimerais citer une lettre que j'ai reçue récemment d'un retraité de Vancouver:

Nous avons récemment été informés d'un projet de relèvement de 2 p. 100 qui n'entrera en vigueur pour nous que le 1^{er} mai 1972. Ce relèvement est non seulement ridiculement faible mais pourquoi en parler tant à l'avance alors que nous sommes déjà en retard de presque 30 p. 100 sur l'indice du coût de la vie.

Je dirais au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) que nos vieillards ne sont pas dupes de cette habile utilisation des chiffres relativement au coût de la vie et à la clause d'indexation. Selon lui, la pension de base a déjà été relevée à plusieurs reprises. C'est vrai que la pension de la vieillesse en particulier a été augmentée lorsqu'il devenait politiquement dangereux de ne pas le faire, mais jamais elle n'a été fixée par rapport aux facteurs que j'ai mentionnés. Je défie les députés de la majorité de nous dire quelles études ont été conduites sur l'un quelconque de ces facteurs lorsqu'on a fixé la pension de base de la sécurité de la vieillesse depuis qu'elle existe?

Le député d'Ottawa-Ouest a également parlé de la politique de rajustement arbitraire adoptée par le gouvernement. Je crois qu'il parlait peut-être des pensions versées aux anciens combattants à ce moment-là. Le parti auquel j'appartiens n'est nullement d'accord avec la façon arbitraire dont le gouvernement rajuste les pensions. Nous voulons une pension de base juste à titre de droit, d'une pension avec laquelle on ne pourra pas jouer ou qu'on ne pourra pas refuser. C'est le seul genre de pension qui puisse profiter aux Canadiens à la retraite.

Notre position sur cette question est qu'à l'heure actuelle, les pensions devraient être fixées à \$150 par mois ou \$1,800 par année pour un célibataire. C'est encore beaucoup au-dessous du seuil de la pauvreté établi en 1969 d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Le seuil de la pauvreté était alors de \$1,894 pour un célibataire et de \$3,157 pour un couple. Si c'était vrai en 1969, à en juger par la façon dont le coût de la vie a augmenté depuis, la somme de \$150 est insuffisante. La seule raison pour laquelle nous le proposons, c'est parce que nous avons cru qu'il serait préférable de présenter un chiffre qui soit au moins assez près de celui que le gouvernement pourrait accepter.

• (1720)

Les porte-parole du gouvernement nous ont dit que le pays ne pouvait pas s'offrir le luxe d'une augmentation à ce moment-ci. La réponse la meilleure et la plus rapide à cette affirmation a été donnée par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard), quand il a dit à la Chambre qu'à la fin de mai 1971 il y avait 639 millions de dollars dans la caisse de sécurité de la vieillesse. Il a ajouté que cet argent avait été versé par les vieillards de ce pays et que c'était les frustrer que de le laisser où il était, non distribué, tout en présentant des excuses pour ne pas leur verser des pensions de base raisonnables. Oui, c'est les frustrer et les tromper également. Tant que nous aurons ce montant de 639 millions dans la caisse, nous ne pouvons nullement nous justifier en disant que nous ne pouvons pas nous permettre une augmentation.

Les gens âgés ne sont pas stupides. Ils ne croient pas le pays dépourvu des moyens de leur accorder une majoration. Cet après-midi, on a mentionné les dépenses en rapport avec le *Bonaventure*, l'*Avro* et d'autres travaux. Je dirai, comme le député de Simcoe-Nord, qu'on n'a fait aucune difficulté quand il s'est agi de hausser de beaucoup les pensions des anciens députés et des anciens sénateurs. J'ai voté contre la mesure et j'ai l'honneur d'appartenir au seul parti de la Chambre qui se soit pro-

[M^{me} MacInnis.]

noncé contre. Je pense que le cas vaut la peine d'être rappelé alors que nous nous demandons si nous avons les moyens d'adopter la mesure envisagée.

Pendant deux ou trois minutes, je laisserai les gens âgés défendre leur cause et donner leur propre opinion sur le fait de dépendre actuellement d'une pension de vieillesse. Je ne doute pas que les députés de tous les partis puissent produire des lettres semblables. En voici une en provenance de Saint-Léonard, dans la province de Québec:

Chère madame,

Je vous ai écrit en juin dernier au sujet des difficultés relatives à ma pension, dans notre belle province. Je vous disais que ma femme et moi touchions ensemble \$135 par mois comme pension de vieillesse et suppléments, plus \$14 par mois du Québec, conjointement, pour les médicaments. Ma femme n'a que 64 ans et ne reçoit donc pas de pension. Elle a besoin de nouvelles lunettes et il faudrait faire réparer son corset dorsal. Je vais chaque mois à l'hôpital pour prises de sang et un examen général, étant donné que je souffre de troubles cardiaques et de durcissement artériel dans les jambes. Nous touchons \$149 par mois. Au mois d'août 1971, Québec m'a supprimé l'indemnité mensuelle de \$14 par mois. On a dit que nous recevions trop d'argent. J'obtenais mes médicaments à l'hôpital, au prix coûtant, mais le 1^{er} janvier 1972, on m'a enlevé le privilège parce que le gouvernement n'aidait pas assez les hôpitaux à subvenir à leurs dépenses. Mes médicaments me coûtent aujourd'hui en moyenne \$14 par mois. J'ai écrit à M. Munro, à Ottawa. Il m'a renvoyé à Québec. J'ai donc écrit à M. Castonguay. Il a renvoyé ma lettre au bureau local de Montréal, qui m'a expédié, ainsi qu'à mon médecin, de nouvelles formules à remplir. Cela se passait il y a des mois et j'imagine qu'on les étudie encore. Je me suis rendu au bureau, puisque je m'étais fait enlever les dents de la mâchoire inférieure au mois de février 1971 et parce que j'ai besoin de nouvelles lunettes que m'a-t-on dit, on m'aiderait à payer. Mais j'attends encore, aussi bien pour les dents que pour les lunettes.

Vous trouverez ci-joint une lettre du bureau d'assistance publique. J'aimerais que vous la lisiez à M. Trudeau et que vous lui demandiez si c'est l'idée qu'il se fait d'une société juste.

Je serais ravie de la lire au premier ministre (M. Trudeau) qui pourra la trouver dans le hansom. Voici la réponse des autorités du Québec:

Vos besoins ont été établis comme suit: nourriture, vêtements, besoins personnels, \$76; coût du logement \$50; somme mensuelle totale \$126. Étant donné que la pension de la sécurité de la vieillesse vous assure un revenu mensuel de \$135, vous avez un excédent mensuel de \$9 pour vos besoins courants. Cependant, en cas de besoin de médicaments excédant \$9 par mois pour vous et votre femme ou d'une prothèse dentaire prenez rendez-vous avec l'agent de sécurité sociale de votre bureau local dès que possible.

Au lieu de me montrer contrariée et d'accuser les autorités québécoises de ne pas fournir de prestations supplémentaires suffisantes je dirais que nous, le Parlement fédéral, sommes directement responsables de ne pas avoir institué une pension de vieillesse capable de faire face aux besoins de ce retraité et de ne pas avoir réduit l'âge de la retraite à 60 ans afin que sa pauvre femme puisse recevoir des soins dentaires et médicaux. La façon dont nous traitons nos vieillards est dégoûtante. Comme le député de Selkirk (M. Rowland), je suis écœurée d'un gouvernement confortablement assis en face qui nous décrit combien tout va mieux chez nous qu'à Tombouctou ou d'autres régions éloignées du globe alors qu'il ne fait rien de l'argent accumulé dans ses coffres pour ces gens et pour leur verser une retraite décente.

Voici une courte lettre de Montréal:

Nous vivons sur une pension de base de \$80. Nous avons obtenu une augmentation de \$42 il y a quelques années.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quarante-deux cents.

Mme MacInnis: Quarante-deux cents.

Le coût de la vie augmente continuellement de même que les